



Sommaire

1. Information sur montant minimal du CNDS 2012.....	1
2. Aspects pratiques	1
2.1. Quand déposer le dossier ?	1
2.2. À qui l'envoyer ?	1
3. Thèmes abordés par le CNDS et exemples d'actions à titre indicatif	2
4. Subvention d'équipement au niveau régional	5

1. INFORMATION SUR MONTANT MINIMAL DU CNDS 2012

En 2012 comme en 2011, les subventions attribuées au titre de la part territoriale ne pourront être inférieures à 750 € (pour les sections de clubs omnisports, elles peuvent proposer moins à partir du moment où la totalité de l'aide pour l'ensemble du club omnisports est supérieure à 750 €).

2. ASPECTS PRATIQUES

2.1. Quand déposer le dossier ?

La date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers CNDS est **le vendredi 16 mars 2012 (15 Mars pour l'Essonne)**. Aucun dossier ne sera traité au-delà de cette date.

2.2. À qui l'envoyer ?

Le dossier de demande de subvention CNDS est en général à envoyer à son CDOS et sa DDCS pour instruction du dossier.

Dans certains départements, le dépôt peut se faire par téléprocédure.

Néanmoins, les modalités de dépôts de dossier CNDS étant différentes d'un département à un autre, nous vous conseillons de consulter les sites de vos DDCS et/ou CDOS. Retrouvez-les [ICI](#) en cliquant sur le numéro de votre département.



3. THÈMES ABORDÉS PAR LE CNDS ET EXEMPLES D' ACTIONS À TITRE INDICATIF ⇒ *Les publics, territoires ciblés et les priorités du CNDS*

Au sein de votre projet associatif, les actions soutenues seront celles qui ont un impact positif concernant les populations et les territoires ci-dessous :

- les jeunes scolarisés (moins de 20 ans poursuivant une scolarité), avec une attention particulière portée sur la pratique féminine,
- les habitants des quartiers sensibles (accent mis également sur la pratique féminine),
- les personnes handicapées,
- les seniors.

Les thématiques particulièrement soutenues seront les suivantes :

- pratiques féminines et accès des femmes aux responsabilités,
- éthique et engagement éducatif du club (civi-conditionnalité, lutte contre la violence),
- promotion de la santé, protection des pratiquants et prévention du dopage,
- pratiques familiales,
- développement durable et protection de l'environnement.
- emploi (via l'aide du Plan Sport Emploi pour la création de postes)
- formation (ligne uniquement pour la ligue qui vise à baisser le coût d'inscription à l'ensemble de ses formations)

⇒ *Exemple d'actions éligibles*

■ **AIDE À L'ACCÈS AU CLUB** : toute action permettant de réduire le coût de la pratique pour les licenciés ou les futurs adhérents...

- Incitation à la venue dans le club
 - Clubs : tarif préférentiel pour des membres d'une même famille, pour tout public n'ayant pas ou peu de ressources, pour des handicapés (différence importante à mettre en avant sur le plan financier entre la cotisation classique et la cotisation pour ces publics particuliers)...
 - Comités Départementaux : versement d'une aide au club par nouveau licencié ou licencié fidélisé (exemple : 5 € d'aide pour tout nouvel adhérent, 10 € d'aide pour tout licencié reprenant sa licence...) avec possibilités de valoriser s'il s'agit d'un public cible du CNDS (femme, jeune, handicapé...) - Création et animation d'un site Internet pour promouvoir la vie du comité et informer les clubs et les adhérents (cartographie et contacts des clubs du comité départemental avec créneaux...)...
- Compensation aux réductions
 - Club : participation financière du club à l'achat de petits matériels et au paiement de la cotisation.
- Coupons sport ou équivalent pour familles bénéficiant de l'allocation rentrée scolaire.



CNDS - Guide méthodologique Orientations du CNDS 2012

- AIDE DIRECTE À L'ACTIVITÉ SPORTIVE OU AUX ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES : toute action permettant un meilleur accueil des adhérents, une progression du niveau de jeu...
 - Accompagnement des nouveaux adhérents
 - Comités départementaux : pack avantages à l'affiliation des nouveaux clubs (valorisation du temps d'animation par un Diplômé d'Etat offerte sur deux séances, mise à disposition de matériel...) - Action pour créer des clubs, promouvoir la pratique (animations, démonstrations, portes ouvertes, forums...), animer le territoire, etc.
 - Clubs : mise en place de séances spécifiques pour les nouveaux avec encadrement par un bénévole (valoriser sa formation si en cours par exemple) ou un salarié, régulièrement ou ponctuellement.
 - Acquisition de petit matériel
 - Clubs : tout matériel autre que volants pour développer, sécuriser la pratique, dans un but précis : accueillir publics spécifiques tels que handicapés (achat d'un fauteuil...), jeunes avec mise en conformité poteaux (réglable en hauteur 1m55/1m40) et filets, si le club est propriétaire du matériel...
 - Comités départementaux : équipement pour promouvoir la pratique sur des zones non pourvues en club ou pour animation, prêt de poteaux et filets pour lancer la création d'un club (aide possible de la région à hauteur), kit de raquettes pour les nouveaux clubs, etc.
 - École de sport
 - Clubs : action en faveur d'un public jeune avec encadrement régulier ou ponctuel par un Diplômé d'Etat ou par un bénévole qualifié, créneau spécifique filles, etc. Concerne tous les clubs ayant une école française de badminton labellisée (EFB). Action phare à mettre en avant pour tout club ayant recours à un encadrant contre rémunération.
 - Comités départementaux : centre d'entraînement ou école départementale avec encadrement permanent (1 ou 2 séances par semaine) ou ponctuel (sur week-ends) par un ou plusieurs encadrants, etc.
 - Stages sportifs de perfectionnement
 - Clubs et Comités départementaux : organisation de stages (reprise l'été, stages physiques...) à destination d'un public mixte ou plutôt orienté féminin, encadrement par des bénévoles ou par un Diplômé d'État avec éventuellement restauration, hébergement, activités diverses, ou stage pour un public jeune sur plusieurs créneaux en semaine (hors cadre classique de la pratique).
 - Animation pour améliorer l'accès à la pratique du badminton
 - Clubs et Comités départementaux : animation de créneaux dans des zones dites sensibles ou rurales, sur une zone intercommunale, régulièrement ou ponctuellement par un diplômé d'état afin de mailler le territoire et amener le badminton au plus près des populations (organisation de journées promotionnelles, rapprochement avec les associations de quartier, organisation de compétitions de proximités).



CNDS - Guide méthodologique Orientations du CNDS 2012

- Organisation de compétitions
 - Clubs et Comités départementaux : Il s'agit ici d'une offre de pratiques ciblée et exceptionnelle. Par exemple : un tournoi amical mélangeant handicapés et jeunes ou adultes, femmes et enfants, avec inscription réduite, lots. Autre exemple allant aussi dans le sens de la promotion : rencontres amicales avec clubs voisins, mixtes afin de favoriser la participation des femmes, etc.
 - Déplacement de sélections
 - Clubs et Comités départementaux : transport de sélections de jeunes en transport en commun, etc.
 - Création de nouvelles activités sportives
 - Clubs et Comités départementaux : création d'activités nouvelles au sein de l'association (mise en place de créneaux spécifiques Minibad, loisir, vétéran, féminins...) demandant un encadrement ou un matériel particulier.
 - Autres activités périscolaires
- **PRATIQUES FÉMININES ET RESPONSABILITÉS** : toute action facilitant la pratique et la prise de responsabilités des femmes.
- Incitation à la pratique
 - Clubs : réduction du coût de la cotisation pour les femmes, emploi d'une ou plusieurs baby-sitters sur une compétition ou un stage afin de permettre plus facilement l'inscription des femmes et couples avec enfant en bas âge...
 - Créations de nouvelles activités sportives
 - Clubs et Comité départementaux : rencontres pour un public féminin ou mixte, encadrement par un Diplômé d'État d'un créneau ponctuel sur public mixte ou féminin, etc.
- **AIDE À L'EMPLOI** : toute création d'emploi en 2012 (ou versement aide PSE si déjà en cours, dossier spécifique à demander dès maintenant à sa DDCS).
- PSE (Plan Sport Emploi) : Valable uniquement si vous avez un projet de création de poste en CDI à temps plein ou partiel. Remplir la fiche spéciale (à demander à sa DDCS), aide dégressive de l'État sur 4 ans d'un total de 34 500 € pour un temps plein (12.000€ / 10.000 € / 7.500 € / 5000 €).
- **SANTÉ ET ÉTHIQUE** : toute action en lien avec une amélioration de la santé du sportif via l'animation de stands et moments d'échanges sur des compétitions, stages, rencontres avec interventions de professionnels par exemple.
- Préservation de la santé par le sport – Lutte contre la violence et les incivilités – Lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles – Prévention du dopage – Acquisition de défibrillateur
 - Promotion des valeurs du sport et de Fair-play
 - Club et Comités départementaux : mise en place de stands, de moments d'échanges, réunions thématiques autour des valeurs du sport, des notions de fair-play, sur un tournoi, des créneaux, des stages jeunes, encadrés par un professionnel.
 - Lutte contre les discriminations



- DÉVELOPPEMENT DURABLE : toute action contribuant à une démarche citoyenne, écologique
 - Sensibilisation
 - Clubs ou Comités départementaux : animation de stands, soirées à thèmes lors de compétitions ou stages par un professionnel, sur le développement durable, recyclage, tri sélectif lors des organisations de manifestations, etc.
 - Acquisition de matériel ou toute action favorisant le covoiturage pour se rendre en compétition via des mesures incitatives (par exemple : prise en charge de la location d'un minibus ou des billets de train par le club ou le comité départemental pour se rendre en compétition ou en stage mais pas de prise en charge si voitures particulières utilisées...)
- PROMOTION DU SPORT : toute action visant une pratique du badminton de santé, familiale, pour tous.
 - « Sentez-vous sport, santé vous bien » : opération nationale du 17 au 23 septembre 2012.
 - Clubs : participation à l'opération en septembre en organisant un tournoi amical pour tous, des animations pour faire découvrir le badminton pour un large public, suivies ensuite d'animation spécifique le restant de l'année sur un créneau dédié aux pratiques pour tous, en famille (un dimanche matin, samedi...), encadré par des bénévoles ou un professionnel régulièrement ou ponctuellement.
 - Comités départementaux : organisation ou coordination d'une action en collaboration avec les clubs du département souhaitant participer à l'opération nationale « Sentez-vous sport, santé vous bien »

4. SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT AU NIVEAU RÉGIONAL

En dehors du dossier CNDS, il est possible de sensibiliser sa collectivité si elle souhaite faire l'acquisition de matériels ou tracer des terrains à hauteur de 12 000€ minimum.

En effet, la subvention minimum sera de 4 500 € représentant 20 à 50 % du projet pour l'achat par la collectivité avec le soutien de l'entité fédérale concernée pour des poteaux, filets classés (mise en conformité), tracés de terrains.

Au minimum 20 % du coût total doit être réglé par le porteur de projet (la collectivité).

Pour information, compter environ 420 € pour une paire de poteaux avec filet, classé régional (80 cm entre 2 terrains alignés dans le sens de la largeur) ou national (1m25 entre 2 terrains alignés dans le sens de la largeur) et 300 à 400 € pour faire tracer un terrain de badminton par une entreprise.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Benoît LEHUÉDÉ au 01 53 25 13 07 – benoit.lehuede@lifb.org

Ligue Ile-de-France de Badminton

96/98 rue Blanche - 75 009 Paris - Tél +33 (0)1 53 25 11 61 – Fax +33 (0)1 42 85 03 64
secretariat@lifb.org - www.lifb.org



CNDS - Guide méthodologique
Orientations du CNDS 2012

Siret : 34 772 637 400 023 – APE : 9312 Z – Association Loi 1901 – Agréée Jeunesse & Sports